

Un doctorat en didactique disciplinaire – des voies pour y arriver

L'institutionnalisation de plus en plus forte et visible de la didactique disciplinaire comme champ scientifique en Suisse romande nécessite à la fois la création d'une relève de haut niveau académique possédant un doctorat et rend visible et possible cette voie de formation. De plus en plus de personnes, notamment des enseignant·e·s, se posent la question de réaliser un doctorat pour ainsi fructifier et approfondir leur expérience à travers une recherche scientifique.

Faire un doctorat en didactique disciplinaire aujourd'hui – quelques points de repères

Il est certes toujours possible de faire un doctorat « à l'ancienne », seul·e, en choisissant un thème de recherche qu'on creuse, à l'aide d'un·e professeur·e qui supervise le travail de thèse. De plus en plus cependant, les doctorant·e·s s'insèrent dans des équipes de recherche et développent leur thématique en lien avec des programmes de recherche en équipe : ceci permet d'aller plus vite et plus en profondeur, en profitant des connaissances et des synergies d'équipe. Il existe actuellement en Suisse romande, au sein du 2Cr2D, une trentaine d'équipes dans tous les domaines de la didactique dans lesquelles un·e doctorant·e peut s'insérer (<https://www.2cr2d.ch/les-domaines-de-recherche/>). Il faut compter, pour un doctorat, 3 à 4 ans d'un travail intensif à mi-temps.

Le doctorat n'est plus non plus une entreprise solitaire par le fait qu'il existe un programme doctoral en didactique disciplinaire qui offre des possibilités d'approfondir les connaissances du domaine, soit à un niveau général de la didactique disciplinaire, soit dans l'orientation disciplinaire choisie (<https://www.2cr2d.ch/programme-doctoral-didactique-disciplinaire/>). Facultative, cette formation permet aussi de connaître le réseau des doctorant·e·s, de profiter de synergies éventuelles, de discuter, d'échanger à propos de sa thèse.

Les hautes écoles pédagogiques n'étant pas encore habilitées à décerner le doctorat, le/la doctorant·e devra obligatoirement s'immatriculer dans une université. Sauf pour les universités où des postes de professeur·e·s ou de MER en didactique disciplinaire, habilités à diriger des thèses, il est nécessaire d'établir des co-directions avec des professeurs des HEP fin d'assurer la direction par au moins un spécialiste du domaine.

La formation avant le doctorat

Il faut un titre de niveau *master* pour faire un doctorat. Pour la didactique disciplinaire, il peut s'agir d'un master en didactique disciplinaire (<https://www.2cr2d.ch/master-en-didactique-disciplinaire/>), voie idéale pour des enseignant·e·s du primaire. Mais il peut aussi s'agir d'un master en enseignement secondaire, d'un master en sciences de l'éducation ou d'un master dans une discipline d'enseignement.

Pour les personnes ayant l'un de ces trois derniers masters, qui ne proposent pas de formation approfondie en didactique, il paraît utile – pour la formation en soi, pour accélérer le processus de doctorat, pour voir si l'intérêt est réel – de suivre la formation de MAS (master of advanced studies) en didactique disciplinaire (https://www.2cr2d.ch/dispositif_formation_masdd/). Là aussi, ce n'est pas une obligation, mais une possibilité particulièrement intéressante de préparer déjà le doctorat par une remise à l'étude et par un travail de master orienté vers la recherche. On peut ainsi gagner du temps et de l'énergie.